

Convention collective nationale de l'Aide, accompagnement, soins et services à domicile - **PREVOYANCE**

Quelles sont les cotisations ?

Garanties	Taux de cotisations exprimés en % du salaire brut (tranches A et B)		
	employeur	salarié	total
Maintien de salaire (avec 16% charge patronale)	1,23 %	-	1,23 %
Incapacité	-	0,95 %	0,95 %
Invalidité	1,19 %	0,45 %	1,64 %
Décès	0,26 %	-	0,26 %
Rente Education	0,08 %	-	0,08 %
Maintien garantie Décès	0,02 %	-	0,02 %
Mutualisation (Passif) Passif	0,03 %	-	0,03 %
Réforme des retraites*	0,13 %	0,07 %	0,20 %
Portabilité	0,19 %	0,10 %	0,29 %
Total	3,13%	1,57 %	4,70%

* jusqu'au 31/12/2015